



## Déplacement professionnel

Par **vauvray**, le **12/08/2013** à **14:17**

Bonjour,

Je suis Ingénieur Cadre et ma SSII (syntec) refuse de me réserver la première classe pour un déplacement pro sous prétexte qu'il n'y a que le patron qui voyage en première...

Comment lui faire entendre raison?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **12/08/2013** à **16:25**

Bonjour,

Vous vous référez sans doute à une mention surannée qui figure à l'[art. 59 de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#) :

[citation]Les déplacements professionnels peuvent être effectués par :

1. Tous les moyens de transport en commun selon les modalités suivantes, sauf stipulation contraire :

- avion (classe touriste) ;

- train et bateau : 2e classe ou confort équivalent pour les ETAM, **1re classe ou confort équivalent pour les IC.**

2. Tous les moyens personnels du salarié lorsque celui-ci a été autorisé par son employeur à les utiliser à des fins professionnelles. [/citation]

Mais l'employeur ne devrait pas pouvoir échapper à cette disposition conventionnelle...

Par **vauvray**, le **12/08/2013** à **16:46**

Merci pour votre réponse,

J'ai fais suivre cette discussion à qui de droit et obtenu gain de cause...

Bien Cordialement,  
vauvray

Par **vauvray**, le **02/09/2013 à 14:03**

Bonjour,  
Suite à discussion entre ma RH et son supérieur, les billets en première classe ont été annulés.  
Mon employeur joue sur le mot 'peuvent' dans la première ligne de votre citation...  
  
Que faire?

Par **janus2fr**, le **02/09/2013 à 14:08**

Bonjour,  
Votre employeur ne sait tout simplement pas lire !  
Il est écrit "peuvent", parce qu'il y a un choix derrière.  
Soit en transport en commun et dans ce cas, il faut respecter les précisions données (dont la 1ère classe en train et bateau pour les IC), soit par tous autre moyen personnel du salarié avec l'accord de l'employeur.

Par **vauvray**, le **02/09/2013 à 14:10**

Très bien mais ma petite voix ne semble pas les atteindre.  
Quel organisme puis-je contacter?

Par **P.M.**, le **02/09/2013 à 16:21**

Bonjour,  
Vous pourriez vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise ou s'il le fallait exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes mais il faudrait savoir si vous avez fait votre demande par écrit (éventuellement lettre recommandée avec AR) et reçu un refus sous la même forme...

Par **vauvray**, le **02/09/2013 à 16:35**

Re,  
Je me suis rapproché de mon DP qui va mentionner ce point à la prochaine réunion DP (fin du mois, mais mon déplacement est prévu avant).

La demande de billet de train se fait via un outil informatique (JIRA). Est-ce qu'une impression de la page de l'outil peut servir devant le Conseil?

Cordialement,

Par **vauvray**, le **02/09/2013 à 17:32**

Suis-je en droit de refuser le déplacement si l'on m'envoie des billets 2nde classe?

Par **P.M.**, le **02/09/2013 à 17:56**

Il vaudrait mieux avoir une demande claire à l'employeur de respect de la Convention Collective éventuellement reprenant son refus et en lui demandant de réexaminer la situation...

Je ne peux vous conseiller de refuser le déplacement professionnel mais vous mets en garde sur les conséquences qui pourrait être interprété comme une insubordination...